



Assemblée générale

Soixante et onzième session

31^e séance plénière

Jeudi 20 octobre 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 119 de l'ordre du jour

Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Rapport du Secrétaire général (A/71/170)

Le Président (*parle en anglais*) : L'ampleur des souffrances humaines causées par la traite transatlantique des esclaves est un affront à la conscience de l'humanité. Pendant plus de 400 ans, cette pratique répréhensible s'est poursuivie et a constitué la plus grande migration forcée de l'histoire de l'humanité. Plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, contraints de quitter leurs foyers, leurs familles et leurs communautés, ont été les victimes de ce système inhumain et barbare. Beaucoup ont perdu la vie sur les navires négriers traversant l'océan Atlantique, et ceux qui ont survécu ont été forcés d'endurer une vie d'humiliation et de brutalité.

Alors que des personnes étaient achetées et vendues comme des marchandises, toutes les parties concernées étaient dépouillées de leur dignité humaine. Forcés de travailler dans des conditions déplorables dans les plantations, les filatures et les usines, les esclaves souffraient, alors que d'autres bâtissaient leur fortune sur le dos de ce système misérable. L'engagement pris par les États Membres de faire en sorte que l'humanité n'oublie pas cette sombre période de l'histoire de l'humanité est à saluer.

La proclamation du 25 mars en tant que Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et l'installation d'un mémorial permanent, *L'Arche du retour*, au Siège en constituent des rappels permanents. Ils servent à nous éduquer, ainsi que les générations futures quant aux horreurs de la traite transatlantique des esclaves.

Les formes modernes d'esclavage que sont la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants sont les fléaux de notre monde d'aujourd'hui. Le souvenir de la traite transatlantique des esclaves nous impose un immense impératif moral de lutter efficacement contre l'esclavage moderne. Cela suppose également de donner un emploi productif et un travail décent à tous, conformément aux dispositions du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À la mémoire de l'esclavage, nous devons également combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance en tout temps et en tout lieu.

La lutte historique des esclaves pour la liberté et l'égalité a demandé beaucoup de courage, d'espoir et de détermination. Ces qualités, exercées par un peuple longtemps opprimé, sont aujourd'hui pour nous une source d'inspiration dans notre lutte contre les inégalités et l'exploitation. Son émancipation nous donne aujourd'hui la force de poursuivre cette éternelle aspiration de l'humanité que sont la quête et la défense de la liberté.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-33414(F)



Document adapté

Merci de recycler



M. Webson (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport (A/71/170), intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves : état du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent ». Nous prenons également note et nous félicitons en particulier de la décision, qui est énoncée au paragraphe 6 de la résolution 69/19 et rappelée dans le rapport du Secrétaire général, concernant l'utilisation des montants encore disponibles dans le Fonds pour l'entretien du mémorial.

Nous tenons également à remercier sincèrement le Secrétaire général de son excellente gestion des fonds, ainsi que nos partenaires des divers groupes régionaux représentés au sein de l'ONU de leur appui à l'initiative prise par la CARICOM d'ériger un mémorial permanent pour rendre un hommage durable aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La CARICOM exprime, en outre, sa sincère gratitude aux États Membres, aux organisations et aux personnes qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la construction du mémorial.

Selon la CARICOM, le mémorial, *L'Arche du retour*, interpellera des centaines de milliers de personnes dans les années à venir. Il encouragera les personnes de toutes races, couleurs, croyances et positions culturelles et sociales à se respecter mutuellement comme un seul peuple. À cet égard, la CARICOM appelle le Secrétaire général à continuer de prendre les mesures voulues pour mieux faire connaître au public du monde entier les activités commémoratives et le mémorial permanent au Siège. Nous demandons également que le Département de l'information du Secrétariat continue à faire de même, en coopération avec les pays concernés et les organisations et organes compétents du système des Nations Unies.

La CARICOM réaffirme que les progrès que nous avons réalisés ne doivent pas nous conduire à nous reposer sur nos lauriers. Bien au contraire, nous devons redoubler d'efforts et utiliser tous les moyens à notre disposition pour combattre le racisme et éliminer la discrimination raciale. Nous devons lutter de toutes nos forces contre les manifestations modernes de l'esclavage. Nous qui avons triomphé des injustices et de l'iniquité de l'esclavage devons être à l'avant-garde

de ce combat afin de faire en sorte qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais plus.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général du rapport (A/71/170) dont nous débattons aujourd'hui.

La traite des esclaves et les séquelles de l'esclavage sont au cœur de situations d'inégalités sociales et économiques profondes, de haine, de fanatisme, de racisme et de préjugés dont continuent de pâtir à ce jour les personnes d'ascendance africaine. Lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001 et au cours de laquelle il a été reconnu que l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves seraient qualifiés aujourd'hui de crimes contre l'humanité, le chef historique de la révolution cubaine, Fidel Castro a déclaré,

« Les trois continents – y compris l'Asie – ont été soumis à une exploitation inhumaine qui a changé la destinée et la vie actuelle de plus de 4,5 milliards de personnes qui habitent les pays du tiers monde, dont les indicateurs de pauvreté, de chômage, d'analphabétisme, de maladies, de mortalité infantile, d'espérance de vie et d'autres calamités impossibles à répertorier en peu de mots nous surprennent et nous effraient. Ce sont les victimes actuelles de cette barbarie qui a duré des siècles et les seules qui méritent vraiment l'indemnisation au titre des crimes affreux perpétrés contre leurs prédécesseurs et leurs peuples. »

L'indemnisation complète des peuples et des groupes victimes d'un crime aussi odieux qu'imprescriptible et les réparations qui leur sont dues constituent un devoir moral absolu. Dans cet esprit, Cuba appuie la juste demande faite au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes. De même, il serait juste d'attendre un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, notamment en Afrique, dans leurs relations économiques internationales.

Les pays développés et leurs sociétés de consommation, qui sont responsables de la destruction accélérée et quasiment inexorable de l'environnement, ont été les principaux bénéficiaires de la conquête et de la colonisation, de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, de l'exploitation impitoyable et de l'extermination de centaines de millions d'enfants des peuples du Sud. Ils se sont également enrichis grâce

à un ordre économique injuste imposé à l'humanité et grâce à des institutions financières internationales créées exclusivement par eux et pour eux en tant que nouvelles formes de domination et de subjugation.

En conséquence de ce commerce cruel, près de 1,3 million d'Africains sont arrivés sur notre île, la plupart d'entre eux venant de la zone subsaharienne du continent africain. L'arrivée de ces groupes ethniques africains comme les Lucumi, les Carabalí, les Congo, les Ganga, les Mina, les Bibi et les Yoruba, entre autres, a eu une incidence immédiate sur la société coloniale de l'époque. À l'issue d'un processus complexe de transculturation, cela a donné naissance à la nationalité cubaine, qui est essentiellement un mélange d'influences hispanique et africaine. Mon pays est extrêmement fier de ses racines africaines, qui se manifestent dans notre spécificité et nos expressions culturelles. Les esclaves affranchis et leurs descendants ont joué un rôle majeur dans les différentes périodes de guerres qui ont conduit à l'autodétermination du peuple cubain.

Malgré le blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé, Cuba poursuivra ses programmes de coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du tiers monde dans le cadre des efforts menés conjointement pour inverser les conséquences de la traite des esclaves et des autres sombres chapitres du capitalisme dans ses phases de colonialisme, de néocolonialisme et de domination financière transnationale. L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves sont au nombre des crimes contre l'humanité les plus graves qui n'ont pas été traités comme ils auraient dû l'être et dont les conséquences sur la société aujourd'hui n'ont pas été dûment reconnues.

Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer les activités de l'ONU et d'autres organisations internationales, telles que l'UNESCO, dans ce domaine. C'est le moins que la communauté internationale puisse faire pour réparer les crimes contre l'humanité que sont l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves.

M. Joshi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/71/170) sur la suite à donner à la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

La traite transatlantique des esclaves constitue l'une des phases les plus sombres de l'histoire de l'humanité, durant laquelle les forces de la mondialisation ont commencé à façonner le monde

moderne il y a plusieurs siècles maintenant. Les conséquences de la traite des esclaves continuent de se faire fortement sentir aujourd'hui encore. Il est important de comprendre ce que signifiait la traite des esclaves, afin que nous puissions tirer les enseignements de notre histoire collective et faire en sorte que cela ne se reproduise jamais. Il est tout aussi important que les jeunes générations et les générations futures soient les porteurs de cette mémoire.

À sa base, la traite transatlantique des esclaves a été la manifestation de la cupidité la plus crue et de la recherche immorale du profit, associées à un abus de pouvoir sans limites exercé sur les faibles. L'ampleur de ce crime contre l'humanité défie l'entendement. Cela a duré quatre siècles, détruisant des vies et des communautés de générations entières dans de vastes régions de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes – des deux côtés de l'Atlantique. Cela a fondamentalement modifié les sociétés, les économies et les régimes politiques de ces régions pendant des siècles. Surtout, cela a permis à certains pays de connaître une opulence, une prospérité et des progrès considérables sur le dos de souffrances et de destructions indicibles dans des continents éloignés, démontrant de manière effrayante ce à quoi peut conduire une mondialisation anarchique et sans loi.

Si les communautés africaines déracinées ont grandement contribué aux économies locales, elles ont aussi exercé une influence majeure sur les arts, la culture et la vie des sociétés dans lesquelles elles vivent aujourd'hui et leur ont beaucoup apporté. Toutefois, les profondes blessures infligées par la traite des esclaves continuent de suppurer aujourd'hui. Des communautés entières, y compris les communautés autochtones, continuent de subir les séquelles d'une discrimination raciale, d'une oppression et d'une pauvreté chronique profondément enracinées. Les blessures se reflètent également dans le sous-développement et les distorsions chroniques d'économies qui ont été façonnées à dessein pour profiter aux élites de terres lointaines dans une ère révolue.

Il est de notre responsabilité collective d'empêcher que ne se répètent des crimes et des injustices tels que ceux associés à la traite des esclaves. Il est de notre devoir de nous souvenir des sacrifices que des millions de personnes ont été contraintes de faire lorsqu'elles ont été déracinées de leurs terres pendant des générations pour travailler dans des conditions misérables au profit d'autrui.

C'est pourquoi nous avons noté avec satisfaction que les efforts de la Communauté des Caraïbes, appuyés par les pays africains et d'autres, ont finalement abouti à l'installation du mémorial permanent, *L'Arche du retour*, l'année dernière à l'ONU. L'Inde est fière d'avoir été l'un des principaux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent.

La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, qui est célébrée le 25 mars de chaque année, honore la mémoire des millions de personnes qui ont souffert sous ce système brutal et contribue à faire prendre conscience de l'injustice et des dangers du racisme et des préjugés. Cette année, pour marquer la Journée, l'Inde et le Département de l'information ont organisé une exposition sur l'histoire des Africains de l'Est qui ont été réduits en esclavage et emmenés en Inde où un grand nombre d'entre eux se sont hissés à des postes d'autorité militaire et politique. Cette exposition montre la mobilité sociale relativement plus élevée de ces personnes en Inde. L'UNESCO a également joué un rôle clef en organisant et en mettant en relation des programmes dans le cadre du projet « La route de l'esclave », qui vise à mieux faire comprendre l'impact et les conséquences de la traite des esclaves.

Après l'abolition de l'esclavage, les puissances coloniales ont utilisé, pour une bouchée de pain, des millions de travailleurs indiens sous contrat dans les plantations du monde entier afin de perpétuer leur domination économique. Le projet de l'UNESCO sur la route internationale du travail sous contrat représente un autre effort important visant à préserver la mémoire et les leçons de cette époque.

Nous devons continuer de faire mieux connaître la traite des esclaves par le biais d'activités d'éducation et de communication en vue de promouvoir une meilleure compréhension de la façon dont notre monde complexe a été façonné et ce qui peut être fait pour éviter de répéter les injustices du passé.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de rendre hommage aux victimes de l'un des crimes les plus odieux qui aient jamais été commis contre l'humanité, mais nous permet également de réfléchir à l'actualité du problème aujourd'hui encore. Le Liechtenstein est fier d'avoir contribué à la création d'un mémorial permanent, dont la présence à proximité de l'entrée du bâtiment de l'Assemblée générale est un puissant rappel

non seulement de la tragédie du passé, mais aussi des défis qui restent à relever en ce qui concerne l'esclavage aujourd'hui.

Au fil de plusieurs siècles, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été les victimes de la traite transatlantique des esclaves, l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Les victimes ont été arrachées de force à leur famille et à leur foyer et transférées à l'étranger dans les conditions les plus épouvantables et les plus inhumaines qui soient, causant un nombre incalculable de morts. Celles qui ont survécu ont été soumises au travail forcé et à la violence et ont été privées à jamais de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Le monument que nous avons érigé est un rappel digne et important de ces crimes terribles contre l'humanité. Il doit également nous rappeler notre engagement commun à assurer l'interdiction absolue de l'esclavage sous toutes ses formes. Si l'on se penche sur la réalité d'aujourd'hui, force est de reconnaître que nous sommes loin d'avoir atteint cet objectif.

Il est estimé que 45 millions de personnes vivent dans des conditions qui peuvent être considérées comme de l'esclavage moderne, c'est-à-dire un plus grand nombre de personnes que jamais auparavant. Le fléau de l'esclavage persiste, même si son interdiction constitue une norme de jus cogens en droit international et, de fait, l'une des normes les plus puissantes. Bien que l'esclavage soit interdit partout dans le monde, la traite des êtres humains et l'esclavage sont des crimes commis à grande échelle et avec une impunité généralisée. Aujourd'hui, tous les pays sont touchés par l'esclavage moderne, qui génère des milliards de dollars chaque année. L'esclavage moderne et la traite des êtres humains ne sont pas simplement l'un des plus grands scandales des droits de l'homme de notre époque, ils sont aussi l'un des modèles d'affaires les plus lucratifs du crime organisé.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier, a imprimé un nouvel élan à la lutte contre l'esclavage moderne sous tous ses aspects. L'esclavage moderne et la traite des êtres humains sont mentionnés dans trois des 17 objectifs de développement durable. Le Programme 2030 nous fournit donc la plateforme dont nous avons besoin pour lutter contre ce fléau, non seulement du point de vue de l'application des lois, mais aussi dans un sens beaucoup plus large. Compte tenu de la complexité de ce phénomène, nous pouvons tous contribuer à la

réalisation de notre objectif commun qui est d'abolir l'esclavage moderne.

Le Liechtenstein se concentre actuellement sur deux aspects en particulier. Premièrement, nous essayons de nous attaquer au côté commercial de l'esclavage moderne. Étant donné qu'il s'agit de l'une des activités illégales les plus lucratives au monde, nous pouvons utiliser des outils qui se sont avérés efficaces dans d'autres domaines, comme par exemple perturber les flux financiers et utiliser les données pertinentes pour engager des poursuites pénales : en bref, suivre la trace de l'argent. Nous envisageons de mettre en place un ensemble de mesures concrètes qui permettront de renforcer la coordination entre les systèmes judiciaires nationaux et de garantir des poursuites efficaces.

Deuxièmement, nous nous employons à lutter contre le problème considérable de l'impunité, en prenant des mesures à l'échelon international. Étant donné que les juridictions nationales ont systématiquement échoué dans cette entreprise, il est manifestement souhaitable d'associer la justice pénale internationale à ces efforts et d'y avoir recours, en particulier la Cour pénale internationale (CPI). Le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, donne compétence à la CPI pour connaître des cas d'esclavage en tant que crime de guerre et crime contre l'humanité. Compte tenu de la nature universelle du phénomène de l'esclavage moderne, la Cour peut jouer un double rôle en incitant les États à mener des enquêtes et à engager des poursuites à l'échelon national et en menant des enquêtes et en engageant des poursuites elle-même dans les cas où l'impunité persiste. De concert avec la Cour, nous continuerons d'étudier les options à cette fin.

La traite des êtres humains et l'esclavage moderne sont à l'ordre du jour de l'ONU depuis des années, mais de toute évidence, nous n'avons pas été en mesure de contrer ce fléau. Nous nous félicitons de la volonté manifestée par les membres de redoubler d'efforts sur ce front et attendons avec intérêt les possibilités d'y contribuer qui s'offriront à nous prochainement, notamment lors du débat public du Conseil de sécurité en décembre, qui fait suite à la toute première déclaration du Président adoptée par le Conseil sur la traite des êtres humains dans les conflits armés, en 2015 (S/PRST/2015/25). En tant que contribution à ce débat, nous avons organisé, de concert avec nos partenaires de l'Université des Nations Unies, du Royaume-Uni et de la société civile, un séminaire qui a élaboré une série de recommandations à inclure dans le projet de

résolution que nous souhaiterions voir adopté par le Conseil de sécurité en décembre. Nous avons présenté un rapport aux membres au début du mois de septembre et espérons que les recommandations qui y sont formulées, notamment celles concernant les mesures à prendre, seront examinées attentivement. Nous saluons le rôle de chef de file joué par le Conseil sur le sujet. Dans le même temps, les phénomènes de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ne se limitent évidemment pas aux périodes de conflit armé, et c'est pourquoi nombre de recommandations faites dans le rapport peuvent également être appliquées en marge des travaux du Conseil.

Le prochain examen du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, prévu pour octobre 2017, constitue une autre occasion importante. Nous espérons que ce processus bien géré nous permettra d'étudier des mesures que nous avons peut-être négligées par le passé et de dégager un consensus pour aller de l'avant. Cette année d'examen devrait également être l'occasion pour nous d'œuvrer en faveur de la ratification universelle du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, également connue sous le nom de Convention de Palerme. La semaine prochaine, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et nos partenaires de l'Autriche, de la Slovénie et de la Suisse, nous allons organiser une manifestation parallèle à cette fin dans le cadre des activités que nous menons en lien avec le débat sur les femmes et la paix et la sécurité au sein du Conseil de sécurité.

L'esclavage moderne est un phénomène complexe qui nous touche tous et qui ne doit laisser aucun d'entre nous indifférent. En tant que personnes, décideurs et consommateurs, nous avons tous l'occasion d'apporter une modeste contribution à l'élimination de ce qui est à la fois une tragédie humaine et un grand obstacle au développement durable. Nous pensons que c'est là la meilleure contribution que nous puissions apporter pour commémorer cette journée comme il se doit.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque tient à remercier le Secrétaire général du rapport (A/71/170) qui est l'examen aujourd'hui.

Nous exprimons également notre gratitude au Bureau des Nations Unies pour les partenariats, qui, au fil des ans, a géré le Fonds d'affectation spéciale

créé pour le mémorial permanent. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a fait preuve du plus grand professionnalisme et du plus haut degré de responsabilité, ce qui montre une fois de plus qu'en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons être fiers des grandes qualités du personnel au service de l'Organisation. J'adresse mes remerciements en particulier au Secrétaire général et au Vice-Secrétaire général, dont l'appui en faveur de l'initiative du mémorial permanent a été sans faille dès le début. Leur soutien n'a pas seulement été symbolique, mais s'est également manifesté de façon concrète, ce qui a directement contribué à la réussite du projet. De fait, la sélection même du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, en tant qu'entité spécifiquement chargée d'appuyer la mise en œuvre du projet, atteste de l'importance que lui a accordée le Secrétaire général.

Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a joué un rôle essentiel à tous les stades de la mise en œuvre du projet et veillé à ce qu'il soit exécuté dans les délais et en respectant le budget. En outre, de concert avec le Comité du mémorial permanent et l'UNESCO, il a organisé le concours international qui a abouti à la sélection du projet gagnant, *L'Arche du retour*. Le Comité du mémorial permanent a fortement bénéficié de l'appui professionnel du Bureau, qui a exercé les fonctions de dépositaire pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, et je saisis cette occasion pour lui exprimer officiellement la sincère gratitude du Comité.

Comme le montre le rapport du Secrétaire général, les États Membres ont fourni la vaste majorité des contributions volontaires utilisées pour mener à bien l'initiative du mémorial permanent. Nous exprimons donc notre immense gratitude à tous les États Membres pour leur appui sans faille au projet. Nos remerciements vont également tout particulièrement aux plus de 100 États Membres qui ont versé des contributions financières, États qui représentent un large éventail de pays développés et en développement, provenant de toutes les régions géographiques, qu'ils soient ou non directement touchés par la traite transatlantique des esclaves. Cela démontre l'importance que nous avons collectivement attachée au mémorial permanent, non seulement en tant que symbole tangible pour honorer les victimes et rendre hommage à ceux qui ont lutté contre l'horreur de l'esclavage, mais aussi en tant que rappel des séquelles de l'esclavage et de la nécessité qui s'impose à nous de prendre des mesures pour y faire face.

La société civile, le secteur privé et des particuliers ont également contribué de façon significative au Fonds. Nous remercions ces partenaires de leur engagement et de leur soutien. Leur inclusion dans la liste des contributeurs démontre que les nobles idéaux entourant le projet ont rencontré un écho parmi les peuples du monde entier. Il est, en effet, gratifiant que le mémorial permanent traduise l'engagement de l'ONU en faveur de l'un de ses principes fondateurs, à savoir que notre travail ici doit toujours se faire au nom de « Nous, peuples des Nations Unies ».

L'Arche du retour attire déjà de nombreux visiteurs, y compris ceux qui participent à des manifestations et à des visites guidées à l'ONU. Nous sommes persuadés que son attrait esthétique et son message universel perdureront et que tous ceux qui viendront le voir seront touchés par son message permanent. Nous rappelons que la conception de ce mémorial s'inscrit délibérément dans la durabilité, puisqu'il utilise l'énergie solaire pour l'éclairage et de l'eau recyclée pour les larmes et la fontaine. Nous appuyons pleinement la décision de l'Assemblée générale selon laquelle le solde du Fonds d'affectation spéciale doit être conservé par l'ONU afin d'assurer l'entretien du mémorial et prenons dûment note des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne l'exécution de cette décision. Nous osons croire que le mémorial permanent continuera d'être une source de fierté et d'inspiration pour tous ses visiteurs au cours des années à venir.

M^{me} Mendelson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dans ses mémoires, *Douze ans d'esclavage*, Simon Northup, un Américain libre réduit en esclavage en 1841, écrivait :

« Une heure plus tard, peut-être deux, mon cœur se mit à battre la chamade lorsque j'entendis la clef tourner à nouveau dans la serrure. Moi, qui avais été si seul et qui avais si ardemment souhaité voir quelqu'un, peu m'importât qui, tremblais maintenant à l'idée de l'homme qui approchait. Un visage humain m'emplissait de terreur, en particulier un visage blanc. »

Northup a écrit ces mots après avoir été victime de l'industrie de la traite transatlantique des esclaves. Il a exprimé la peur et l'expérience de millions de femmes, de filles, d'hommes et de garçons qui ont perdu leur liberté, la vie, leur famille et leur dignité en raison de la traite transatlantique des esclaves.

Les États-Unis reconnaissent les séquelles durables de l'esclavage sur le développement de notre pays et celui d'autres pays. Collectivement, nous devons nous engager à toujours garder en mémoire les ravages qu'il a causés, à comprendre son essence et à nous employer à guérir ses blessures qui persistent à ce jour. Les descendants d'esclaves ont apporté des contributions essentielles aux États-Unis. Qu'il s'agisse des esclaves affranchis qui ont raconté leurs histoires, des dirigeants du mouvement abolitionniste qui ont été les moteurs du progrès aux États-Unis, des premiers éducateurs et agitateurs contre la ségrégation et les lynchages qui ont ouvert la voie au mouvement moderne des droits civiques ou des figures de proue dans les domaines de l'art, de la science et des sports, les descendants d'esclaves ont fait des États-Unis un pays plus fort et meilleur.

Les descendants d'esclaves nous ont aidés, en tant que pays, à affronter et à reconnaître les injustices et à édifier une société plus équitable et plus juste. Cette année, nous avons fait des progrès importants dans le travail que nous menons de concert pour promouvoir la mémoire des victimes de l'esclavage. L'acompte que nous avons versé en faveur d'un mémorial permanent à l'ONU est un premier pas. À Washington, la Smithsonian Institution a ouvert son dix-neuvième musée, le Musée national d'histoire et de culture afro-américaine, le 24 septembre 2016, qui garantit à l'histoire afro-américaine, à ses racines et à ses succès une place centrale dans notre capitale. Comme le Président Obama l'a indiqué lors de l'inauguration du musée,

« la meilleure histoire n'est pas seulement exposée derrière une vitrine; elle nous aide aussi à comprendre ce qu'il y a à l'extérieur de cette vitrine. La meilleure histoire nous aide à reconnaître les erreurs que nous avons faites et les sombres recoins de l'esprit humain contre lesquels nous devons nous garder. Et oui, une vue lucide de l'histoire peut nous mettre mal à l'aise et nous obliger à regarder au-delà de nos repères familiers. Mais c'est précisément en raison de

cette gêne que nous apprenons et grandissons et que nous exploitons notre pouvoir collectif pour rendre ce pays plus parfait. »

Notre engagement en faveur de la justice aujourd'hui constitue une autre manière d'honorer la mémoire des victimes de l'esclavage. Dans le cadre de notre réflexion aujourd'hui, nous n'honorerons pas les victimes de la traite transatlantique des esclaves si nous ne faisons pas face à la manifestation moderne de l'esclavage qu'est la traite des femmes, des hommes et des enfants, laquelle continue de sévir dans le monde et toucherait 20 à 40 millions de personnes. Nous pouvons utiliser des commémorations comme celle-ci et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine pour renforcer notre prise de conscience. Nous pouvons rendre hommage à ceux qui n'ont pas survécu à la traversée de l'Atlantique et aux survivants de ces événements tragiques par le biais de l'art comme *L'Arche du retour*, qui constitue un rappel visible du passé et une source d'inspiration pour l'avenir. Et nous pouvons nous engager à mettre en œuvre les cibles des objectifs de développement durable concernant l'éradication de la traite des êtres humains.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, renouvelons notre engagement à faire encore plus pour mettre fin à la discrimination et à l'exploitation. L'appel à « plus jamais ça! » sonne vrai aujourd'hui, et les faits sont incontestables : si nous avons parcouru un long chemin, nous avons encore beaucoup à faire pour mettre un terme à l'esclavage moderne.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Je remercie les États Membres d'avoir reconnu la grande importance que revêt la commémoration d'aujourd'hui.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 119 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 50.